



**À :** Tous les paramédics du Groupe CAMBI

**De :** Direction opérationnelle

**En vigueur le :** 16 mai 2014

**Révisée le :** 15 août 2023

**Objet :** Affectation avec TA/P résidant à la caserne

---

## OBJECTIF

Diminuer le temps de mise en route.

## DÉFINITION

Pour les TA/P travaillant sur une équipe de faction et résidant à la caserne, nous demandons à ces derniers de suivre la procédure suivante lors de la réception d'une affectation.

## PROCÉDURE

- Le TA/P doit s'assurer de revêtir son uniforme complet ou son VIP lorsque nécessaire;
- Le TA/P résidant à la caserne sort le véhicule du garage en attendant l'arrivée de son coéquipier.
- Après avoir sorti le véhicule, le TA/P demande le 1032 au CCS et note les informations reçues par ce dernier;
- À l'arrivée de son coéquipier, l'équipe se rapporte en 1016 ou en 1030 vers le lieu d'affectation.